Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Évron - Tome IV

Évron.

Population

— *Population* : 4.086 hab. en 1902 ; — 4.041 hab. en 1908.

Rues, halles, marché

La rue de Sainte-Gemme, qu'on croit tirer son nom de la paroisse de Sainte-Gemme vers laquelle elle conduit, le doit à une « terre de Sainte-Jemmes, » mentionnée plusieurs fois dans un aveu du Grand-Breil, en 1450, et qui se trouvait entre le Breil et Evron.

Rue des Prez, dans la cour de Madame Le Cerf, en face l'ancien couvent des Bénédictines, des ossements en assez grande quantité ont été trouvés et même un squelette entier dont la tête avait été placée entre les os des jambes. On ne croit pas que le cimetière des Bénédictines ait été dans cette propriété.

On cite en 1566 une rue des Asniers, et la rue des Chrétiens en 1782.

Les halles d'Evron sont affermées 250 ℔ par Nic. Brossier, directeur des domaines au Mans, à Jean Grandier, marchand à Evron, 1722. Elles mesuraient 254 pieds de long et 51 p. de large, suivant un mémoire des habitants à l'Assemblée nationale du 5 sept. 1789, où ils font valoir l'importance de leurs marchés de grain, de lin, de chanvre, fil et poupées. « L'Assemblée provinciale du Mans, ajoutent-ils, certaine de la position avantageuse de notre ville et de l'importance de la manufacture de toiles qui y est établie et qui se vendent aux marchés de Laval, Mayenne, Alençon, est dans l'intention d'y ouvrir des routes de communication avec les villes voisines ; celle de Mayenne est arrêtée. » Le 18 oct. 1789, les officiers municipaux dénoncent à l'Assemblée la conduite de la municipalité de Sainte-Suzanne, qui a transféré de sa propre autorité son marché de denrées du lundi au mercredi, veille du marché d'Evron, et force, sous peine d'amende, les fermiers de son ressort d'y conduire leurs grains.

Souterrain

Au mois d'octobre 1908, M. Maurice Passe voulut visiter le canal venant de l'abbaye que la tranchée du chemin de fer avait coupé et fait découvrir en 1854, et dont l'orifice n'était pas entièrement fermé. Il fit pratiquer une ouverture dans la voûte et l'on put alors circuler dans cette galerie souterraine que, pour mon compte, je supposais n'être qu'un canal servant à déverser le trop plein des douves, mais qui est réellement un souterrain construit dans des conditions telles qu'il pouvait permettre, à l'époque où il fut fait, de communiquer avec le dehors, soit pour recevoir des secours et des vivres, soit pour s'esquiver si un ennemi menaçait de forcer l'entrée de l'abbaye. L'intérieur de la galerie, voûtée en tiers-point, mesure 1 m. 75 de hauteur du pavé à la pointe de l'arc, 1 m. 25 de large. La maçonnerie est en grès. Les murs très épais sont bâtis sans ciment, de telle sorte que l'eau en s'infiltrant a entraîné l'argile qui a déposé une couche de 0 m. 30 et enduit les murs. La voûte, au contraire, est solidement cimentée et parfaitement étanche. Sur l'enduit rouge est l'empreinte des madriers

d'échafaudage. Ils ont une demi-toise de long. Dans toute la longueur, à la naissance des cintres, est tracée au noir de fumée une bande assez régulière, sorte de litre de 0 m. 25 de largeur. Les prises d'air sont en forme de cheminée carrée, dont deux côtés établis sur les murs côtiers et deux sur les voûtes.

La galerie qu'on a pu suivre sur un parcours de 130 mètres au moins, dévie vers la gauche, et passe sous le cimetière. On y est arrêté par un éboulement et par la construction d'un caveau. Les tentatives faites pour retrouver au-delà du cimetière le conduit souterrain vers l'abbaye n'ont pas abouti. On se souvient d'une sorte de cheminée débouchant dans le mur de la grange dîmeresse, dans la direction probable de la galerie. En tous cas, les douves qui ont été creusées autour de l'abbaye au XVI^{e} s., l'auraient supprimée si elle se poursuivait jusqu'au monastère. Cette construction semble du XIV^{e} ou du XV^{e} s., entre les deux phases de la guerre de Cent-Ans, peut-être. Il sera question plus loin des grands frais faits pour la fortification de l'abbaye à cette époque.

Vers l'autre extrémité, le conduit souterrain ne devait pas aller au-delà de la voie ferrée, car on n'en voit pas de traces sur le côté opposé de la tranchée.

M. Passe a trouvé aussi les tuyaux de la canalisation qui amenait l'eau, pour la ville ou pour l'abbaye, des sources de Diergé. Ils passaient dans sa propriété du Domaine, et sont faits de rondins en bois de châtaignier, forés et unis par de petits cylindres en fer entrant chacun dans les deux pièces qu'ils unissent ; le trou a 5 ou 6 centimètre de diamètre.

Institutions religieuses, Abbaye

Doyens : Geoffroy, « archidiacre du Mans et doyen d'Evron », préside à un accord entre le curé de Deux-Evailles et le seigneur de la Beschère, 1248. Ne faut-il point lire plutôt : Geoffroy, archidiacre du Mans, et le doyen d'Evron ? (Cartul. de Deux-Evailles, f. 180).

Curés : Zacharie *Godon,* 1500. — Ant. *Badier,* 1606-1614, annexa à la cure le lieu de la Greslandière, rue des Prés, dont « la maison à faîte qui fut feu Gresland, » dit-on en 1409, joignait le presbytère. — Franç. *Charbonnier,* mort du 1er au 4 nov. 1755, laissait 3.500 ℔ aux pauvres de la Charité, et ses livres et ornements d'église à son neveu et successeur, Marcel-Ant. *Charbonnier.* — Jacq.-Madeleine *Le Go* délègue Cauchard, son vicaire, à l'assemblée électorale du Mans, le 7 mars 1789. — René *Provost* vécut en Angleterre pendant neuf ans, sous la direction de M. Allary, directeur aux Missions Étrangères, et se proposait d'aller missionnaire en Chine. Sa santé s'y opposa. Son éloge est dans l'*Ami de la Religion* du 19 octobre 1831. — Jean *Gascoin,* 1903.

Par son arrêté du 4 février 1792, le directoire supprimait sept paroisses dans le district : Saint-Mars-du-Désert, qui devenait succursale de Saint-Aubin-du-Désert ; Assé-le-Bérenger., succursale de Saint-Georges-sur-Erve ; Livet et Châtres, supprimées ; Chammes, succursale de Sainte-Suzanne ; Saint-Pierre-sur-Erve, succursale de Thorigné ; Bannes, succursale de Cossé-en-Champagne. En somme 30 paroisses au lieu de 37.

Abbaye. — Comment doit-on interpréter ces trois noms : Evron, Orion, Diergé, sur lesquels roule l'histoire des origines de l'abbaye ? Les lieux ainsi désignés existent tous les trois. Diergé, aux portes d'Evron, Orion en Sainte-Gemme à la limite vers Evron. Evron n'apparaît sous ce nom qu'au X^{e} siècle. L'auteur des *Actus* au IX^{e} s. ne le connaît pas plus que saint Hadouin quand il dicte son testament en 642. Jusque-là il n'est question que d'Orion : *vicus Auriono, basilica Auronianensis.* Il me semble que le *vicus Aurion* était alors comme le centre principal d'un territoire comprenant plusieurs autres lieux habités, et lui donnant son nom. Sa situation sur la voie romaine du Mans à Jublains lui valait cette importance relative, et une sorte de prééminence sur les autres groupes, dont l'un se nommait sans doute *Ebronium* ou *Ebromagus,* Evron enfin. Le *vicus Auronianensis,* dans l'opinion du rédacteur des *Actus* au moins, n'était lui-même à l'origine avec son territoire, qu'une dépendance

de la *villa Rupiacus,* Rochard ou Sainte-Gemme ; opinion qui peut venir de l'état des lieux à l'époque où écrivait cet auteur.

Mais enfin l'abbaye primitive fut-elle à Aurion ou à Evron ? Elle porta le nom d'Orion à cause du bourg que l'abbé Agobert avait fait construire dans le territoire de ce vicus, mais elle était quand même à Evron et en prit le nom quand, après le passage des Normands et le rétablissement du monastère, le pays profondément modifié n'eut plus qu'un vague souvenir de l'état ancien.

Diergé eut-il une abbaye distincte de celle de saint Hadouin et plus ancienne, où l'évêque aurait pris le premier abbé de sa fondation nouvelle ? Il est bien vrai qu'Agobert est dit *abbas Diriaginsis,* une seule fois, par saint Hadouin qui lui attribue la fondation du *vicus* d'Orion. Mais, Diergé étant à 500 mètres de la basilique d'Evron, doit-on croire que l'évêque du Mans ait fondé un monastère nouveau si près de celui qui aurait déjà existé, quand rien ne l'indique expressément ? *Dono basilicæ domnæ et sanctæ Mariæ Aureonno vico quem Agobertus, abbas Diriaginsis, simul ædificavit,* peut se traduire : « Je donne à la basilique de Notre-Dame le *vicus* d'Orion qu'Agobert, abbé de Diergé, a bâti (avec moi, suivant M. l'abbé Busson). » Et dans ce cas l'abbaye de Diergé serait encore la même que l'abbaye d'Evron ou d'Orion, déjà établie quand saint Hadouin testa. Cette interprétation s'impose d'autant plus que, plus loin, l'évêque donne à son abbaye d'Orion la villa de Diergé qui est près de sa basilique, *villa Driaco ad oppidum ipsius basilicæ.*

En somme, il n'y a qu'une abbaye construite par saint Hadouin avant 642, à laquelle il donna par testament de nouvelles terres que je désignerai ici plus exactement que je ne l'avais fait dans ma première notice : Jeune, sur la Jouanne, Mézangers *mansio prope ipsa Jona),* Lémaré *(modo* par corruption *Les Marais, Lastemariacus, Lamariacus),* Pouelé *(Pauliaco),* Baugé et non Bais, comme me l'a fait remarquer M. Busson *(Baudiace villa),* Diergé *(Driaco,* pour *Dirigiaco),* Ausciaco (?), Houellé *(Auliaco),* Châtres, Commer, Appiaco (?), Froidfond-en-Brains (Sarthe), Vernicella (?).

On lit cette mention à l'Obituaire de l'abbaye : *Translatio corporis domni Roberti, vicecomitis Blesensis, restauratoris hujus monasterii.* D'où il faut conclure que le corps de Robert, qui porta peut-être à la fin de sa vie le titre de vicomte de Blois, fut transféré à l'abbaye d'Evron. Ce ne fut, je suppose, qu'à l'époque de la reconstruction de chœur et du transept.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, en 1903, nous a donné dans la *Revue du Maine* (t. LIV), une excellente description architecturale de l'église abbatiale, accompagnée de belles photogravures. C'est un service dont les Manceaux lui sont reconnaissants. Je crois — c'est un point de détail — qu'il est difficile que les chapelles rayonnantes et le pourtour aient été construits avant les transepts, celles-là étant antérieures à 1332 et ceux-ci du second quart du XIV^{e} s. Du reste tout ce concilie si l'on admet que les transepts aussi bien que les chapelles étaient achevés avant 1332.

J'ai donné de mon côté, dans l'*Épigraphie de la Mayenne* (t. I, p. 300-307), la preuve que les tombeaux qui décoraient l'église renouvelée et qui entrent dans son architecture comme partie intégrante, ne sont pas, malgré l'âge de quelques-uns des personnages, antérieurs à l'édifice nouveau. Je crois qu'on admettra aussi qu'il faut attribuer une grande part dans la direction des travaux au cellérier Guy du Châtelet (V. son nom), auquel sont dus sûrement les dessins et les épitaphes des tombeaux, et dont le monument orné de sa statue, œuvre exceptionnelle parmi tant d'œuvres d'art, a survécu heureusement à beaucoup d'autres qui ont disparu.

En 1906 et 1907, d'importants travaux ont achevé la restauration des chapelles rayonnantes et du pourtour du chœur. Espérons que ces travaux se continueront et rendront au chœur lui-même toute sa beauté primitive.

Les vitraux en ont été restaurés grâce à la générosité des paroissiens. La toiture aussi a été remise en état dans les parties qui en avaient le plus grand besoin, sur les chapelles et le pourtour.

A signaler un fragment de tombeau encastré dans le mur extérieur de la maison qui joint le grand porche, sur la place. Ce sont deux pleureurs sous deux arcades ogivales, ils devaient être placés sur un côté d'un tombeau horizontalement, mais n'appartiennent à aucun des monuments dessinés dans la collection Gaignières. Ils sont en relief, un peu dégradés, mais du bon style du XIV^{e} ou XV^{e} s.

Ce sont deux anges avec encensoirs, et non saint Hadouin et saint Benoît, qui accompagnaient la Vierge placée extérieurement au pignon méridional de l'église.

Remarquons dans la chapelle de Saint-Crépin que le restaurateur des peintures de la voûte du chœur a défiguré le principal personnage, le Christ, en lui raccourcissant les jambes et lui donnant ainsi une attitude qu'il n'avait pas.

Le 10 mars 1791, la lampe d'argent fut volée.

J'ai pu enfin trouver quelques actes authentiques sur l'architecte, Jacques Bayeux (V. ce nom), qui dirigea les travaux de la nouvelle abbaye entrepris en 1721. Le 12 février 1725, il fait rédiger par Mottin, notaire à Evron, le procès-verbal d'une montrée qu'il avait fait faire sur les bâtiments de l'abbaye. Il prend dans l'acte le titre d'« architecte demeurant à Evron. » Malheureusement les minutes du notaire Mottin ne sont signalées dans aucun dépôt. La montrée nous eût renseigné sur l'état des travaux au début de 1725. — Jean Brochet, qui travaillait pour les religieux en 1721, eut avec eux un procès dont ils se désistèrent par acte du 20 juin 1723. — Un frère André avait dessiné sommairement un projet de reconstruction de l'abbaye dont la minute est aux Archives nationales (N III, 1).

Abbés : L'abbé réformateur *Daniel* était à Angers à l'abbaye de Saint-Aubin, le 1er mars 1123 (v. s.). — Le R. P. Guilloreau nous a révélé les *Tribulations de l'abbé Ernault (Bull. de la M.,* t. XX, p. 415-422). On croyait que son abbatiat finissait en 1259. Il devait se prolonger encore pendant près de quatre ans, mais au milieu de quelles traverses ! En 1258, des plaintes sont portées contre lui à l'évêque du Mans Geoffroy Freslon ; l'abbé offre sa démission, puis se voyant l'objet de sévérités excessives, il en appelle au pape Urbain IV, qui remet l'enquête au cardinal Hugues de Saint-Cher. Celui-ci décide que l'abbé reprendra possession de son monastère, mais qu'un mois après, l'évêque pourra le révoquer. Le pape trouva à bon droit cette décision étrange et réintégra purement Ernault dans sa charge, en lui donnant des conseils de prudence. L'évêque voulut quand même le faire démissionner. Nouvel appel à Rome, sur des allégations diffamatoires que Geoffroy Freslon et Vincent de Pirmil reçoivent et portent à Rome. Bernard, abbé de Cormery, est chargé d'imposer à l'abbé d'Evron une démission contre laquelle il proteste encore et, comme il veut porter sa cause au pape, on l'emprisonne et il ne recouvre sa liberté qu'après promesse de désistement et élection de son successeur l'abbé Jean. A peine libre, Ernault écrit au pape qui nomme juge dans cette affaire, vers la fin de 1261, Pierre Mouret, abbé de Corbie. Celui-ci rétablit encore une fois Ernault à Evron, mais Jean, récemment élu, proteste, alléguant qu'Ernault ayant présenté à l'ordination de l'évêque plusieurs moines qui avaient été refusés, il n'avait pas joint son appel à celui de ses religieux, et en second lieu, affirmant que dans l'acte de sa réintégration sur la chaire abbatiale par le ministère d'un clerc de l'abbé de Corbie, il avait fait expulser par ses affidés l'abbé Jean et ses religieux, qui n'avaient donné aucun sujet à cette violence. C'est alors que le pape, qui qualifie Ernault *capellanus noster,* par une seconde bulle du 13 novembre 1263, remet le litige à juger amiablement à l'évêque nommé de Dol, Philippe de Bouchalampe. Nous n'avons pas sa décision ; mais en tous cas, l'abbé *Jean* occupa la chaire abbatiale jusqu'en 1288. Sa tombe était dans l'église reconstruite, et nous en avons le dessin.

Guillaume *Porton,* 1288, 1300, est mentionné à l'obituaire, le 31 août. — Frère *Guy,* abbé de Notre-Dame d'Evron, est cité le premier, avant l'abbé de Beaulieu, parmi les témoins du testament de Raoul de Bazeilles, le 29 janvier 1326. C'est la seule mention qu'on ait de son nom. Il se place entre Jean *Langlois,* qu'on dit mort en 1319 d'après une épitaphe dont la lecture est très douteuse, et Jean de la *Haie,* † le 28 jan. 1332, et dont on faisait commencer sans preuve l'abbatiat à la date supposée du décès du précédent. — Jean de *Favières* signe, le 20 mars 1451 (v. st.), un acte comme prieur de Vaiges, et pourtant l'aveu de la terre du Breil est rendu, le 26 mars 1450 (v. st.), « à mon très honoré seigneur Jehan, humble abbé du moustier et abbaye de Notre-Dame d'Evron ». Mais cette date est fausse, car Jean de Favières fut pourvu par lettres de Nicolas V du 14 mai 1453 et par résignation d'Etienne de Saint-Berthevin, très âgé, auquel on assurait une rente de 400 florins d'or et la jouissance du prieuré de Vaiges.

L'histoire de l'abbaye d'Evron dans la seconde moitié du XVI^{e} s., est celle de son exploitation simoniaque par deux ou trois puissantes familles. En 1547, Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, fait pourvoir du prieuré de Saint-Germain-des-Fossés, dont il était seigneur temporel, et de l'abbaye d'Evron, Jacques de *Vitry de la Rière,* qui semble avoir géré ses affaires et qui résidait habituellement à Saint-Germain-des-Fossés. L'abbé de La Rière, qui mourut en 1555, avait probablement cédé son abbaye d'Evron au neveu du maréchal de Saint-André, Jacques d'*Apchon,* car celui-ci reçoit un aveu rendu à la baronnie d'Evron, le 6 février 1553. Jacques d'Apchon mourut-il en 1563, ou fut-il pour une raison quelconque dans l'impossibilité de garder son titre ? Toujours est-il qu'Etienne *Heuste* s'en charge en cette année-là, et reste en fonctions jusqu'en 1585, mais au profit de la famille d'Apchon. Etienne Heuste meurt ou se retire en 1585, remplacé par Guy *Adelée,* religieux d'Evron.

La situation de ce dernier est aussi irrégulière que celle de son prédécesseur. Il est pourvu de l'abbaye, obtient « les depesches nécessaires aus frays, poursuitte et diligences » d'Antoine d'Apchon, et la tient « au nom et en la faveur du dit sieur et de messieurs ses enffants. » Puis en 1587, Antoine d'Apchon étant mort, Adelée résigne « entre les mains de celuy qu'il a pleu à Sa Majesté de nommer » ; et se hâte de déclarer devant notaire qu'il a été bien et dûment satisfait pour ses services envers le défunt, tant à la garde de l'abbaye qu'autrement ; qu'il le décharge et Christine d'Abin, sa veuve, des fruits et revenus de l'abbaye, et ne prétend rien sur la rente de 600 écus réservés sur l'abbaye et qui seront perçus par la dite veuve et ses enfants. »

C'est ainsi que ces choses se passaient.

Et quel est celui que le roi avait pourvu ? Un clerc ? Non pas, mais un de ses serviteurs, M. de Balzac, qui avait des enfants destinés aux bénéfices ecclésiastiques, mais d'un âge si tendre qu'on n'osa les mettre en avant. Que fit alors Guy Adelée ? Il continua envers la famille de Balzac les services qu'il avait rendus à la famille d'Apchon, et dirigea pendant une nouvelle période de dix ans l'abbaye évronnaise, non sans profit spirituel pour la communauté (Arch. de l'Allier, E 253, 272 ; — *Bulletin,* t. XXV, art. de M. Flament, archiviste de l'Allier).

Cauvin, dans son *Armorial du Maine,* indique à tort un abbé d'Evron nommé *Berrier* de 1679 à 1690.

Le 16 mai 1790, le Conseil général de la commune, « pénétré de reconnaissance pour les services essentiels que les religieux bénédictins ont rendus dans tous les temps à la ville », demande à l'Assemblée nationale que leur monastère soit de ceux qui seront désignés pour lieu de retraite aux religieux désireux de ne pas sortir du cloître (Arch. nat., D^{XIX}, 65).

Saint-Nicolas. — La chapelle avait été donnée à la fabrique de l'église paroissiale par les seigneurs de la Peillerie et de Ruaude. Le curé prenait les oblations faites dans la chapelle, puis il les échangea contre la dîme des lins et

chanvres du fief de Ruaude. Michel Chevreau rend aveu pour cette dîme à Montecler en 1480.

Bénédictines. — Le 18 décembre 1780, la municipalité demande la conservation de cette communauté composée de dix religieuses professes et de quatre converses. Leur maison et le pensionnat, propre à recevoir 18 ou 20 pensionnaires, sont bâtis à neuf depuis 1782 ; les religieuses rendent le plus grand service à toute la contrée par l'éducation qu'elles donnent aux jeunes filles pour un prix modique, et en particulier à Evron « par leurs aumônes presque incompréhensibles » (Arch. nat., D^{XIX}, 16).

Écoles

Ecoles. — Une partie du revenu de la chapelle Saint-Nicolas était affectée au salaire d'un maître d'école en 1630. — Le 7 juillet 1725, devant Serclot, assemblée des habitants pour le choix d'un maître d'école. — Le 23 avril 1789, Pierre Rable, aubergiste, prête une chambre au sieur Pont, maître de danse, où il montrera à danser à ses élèves, et ce pendant quatre mois, à condition que les trois enfants Rable seront instruits gratuitement.

Le 25 septembre 1790, le directoire du district demande qu'on oblige les vicaires à faire l'école dans les paroisses où il n'y a pas de collège fondé. Pour l'instruction des filles, ajoute-t-il, les sœurs de la Chapelle-au-Riboul sont multipliées dans tout le district. Les paroisses qui n'en ont point peuvent en fonder à peu de frais, « car ces filles se contentent de peu ». — Deux élèves du district, Baussard de Cossé, et Fretté, de Thorigné, sont envoyés à l'École normale de Paris, le 21 frimaire an III, et l'on nomme un jury d'instruction composé de François Géhard, receveur du district, Provost, notaire à Saint-Jean, Olivier, commissaire à Sainte-Suzanne. — Minier, Busson et Hureau sont instituteurs à Evron, et l'on affirme que presque toutes les communes ont des instituteurs et quelques-unes des institutrices, 16 floréal an III.

Institutions charitables

La Confrérie de Charité des sœurs de la Miséricorde avait d'abord comme principal objet la sanctification de ses membres par l'observation d'un règlement, la direction de la supérieure et de ses assistantes, et les instructions données dans des réunions fréquentes. Outre les trois sœurs chargées chaque mois de visiter les pauvres et de les assister, deux autres devaient aller « ès maisons particulières » instruire les petites filles sur la religion. On n'était admise dans la confrérie qu'après une épreuve de trois mois. Le directeur, prêtre, était élu aussi bien que les officières.

Cette institution, érigée d'abord avec le consentement verbal des évêques du Mans, fut approuvée par Emery de la Ferté, pendant sa visite du doyenné d'Evron, sur la présentation du règlement qui lui fut faite par le P. Julien Foucqueré et la directrice et fondatrice, « humble fille Hélène Le Boucher », le 29 sept. 1643. Pendant l'Avent 1683, les prêtres de la Mission du Mans faisant une mission à Evron, donnèrent un nouveau règlement. Il y eut désormais une supérieure, une trésorière, une garde-meuble, un procureur. Une « servante des malades », aidée de deux distributrices, était nommée chaque jour et les assistait soit sur la bourse de la trésorière, soit à ses frais, si elle le voulait. Les ressources régulières étaient celles d'une quête annuelle à la moisson, d'une quête mensuelle à l'église, d'un tronc pour les aumônes, enfin les dons, les legs. Une maison avait été donnée à l'œuvre le 9 décembre 1653. Les sœurs étaient au nombre de 33 en 1684 ; il n'y en avait plus que 23 en 1705. Cette année-là, à la mission qui se donnait au mois de février, le P. Fr. Dandigné fit nommer les officières à l'église.

Quand les sœurs de la Chapelle-au-Riboul vinrent en 1720 donner leurs soins aux pauvres, elles n'eurent pas la gestion des fonds, qui fut remise à des administrateurs, prêtres et laïques. Du reste malgré le grand nombre de

rentes remboursées en billets de banque, les ressources augmentèrent. Les religieux ayant voulu s'attribuer les droits de fondateur en 1721, le curé fut député à l'évêque pour faire valoir la revendication des habitants, héritiers de l'œuvre d'Hélène Le Boucher. D'après un nouveau règlement, les sœurs devaient « faire la marmitte des pauvres le dimanche, le mardi et le jeudi », les visiter et continuer l'école deux fois par jour, sauf empêchement par suite du nombre des malades, 2 décembre 1738.

Les administrateurs recoururent encore à l'évêque le 9 juin 1740, pour qu'il nommât un commissaire chargé d'empêcher à l'avenir les brigues, et d'obtenir le placement d'une somme de 19.500 ℔ remboursée par le clergé et qui était retenue au Mans. M. Boullevraye, curé de Commer et doyen d'Evron, fut chargé de cette double mission. Il décida qu'on nommerait cinq administrateurs, pour qu'il y eût toujours une majorité dans les votes. Les rentes s'élevaient alors à 1.800 ℔. L'approbation épiscopale est du 27 octobre 1740.

La paroisse envoya au Mans, en 1778, une élève sage-femme aux cours d'obstétrique de Madame du Coudray.

Baronnie

Baronnie. — La baronnie relevait directement du comté du Maine (V. Gérault. *Notice,* p. 162). — Un sceau plaqué de la baronnie, dont deux exemplaires au chartrier de Montecler se trouvent sur des pièces de 1553 et 1580, est malheureusement en si mauvais état qu'on n'y distingue plus que deux ou trois lettres gothiques de la légende et, dans le champ, un grand trèfle à feuilles en pointe qui le remplit.

Baillis (rectifications à la liste des). — Guy *Rahier* avait déjà assisté à la publication de la Coutume du Maine réformée, 1508. — Jean de la *Vigne* était fils de Jean de la V., lieutenant au bailliage de Sillé, 1555. — Jean *Guesdon,* mari de Radegonde Clément, jusqu'en 1618. — Félix *Guesdon,* époux de Marie Touchard, 1618, 1628. — Urbain *Heullin,* écuyer, 1628, 1673. — Jacq. *Bordelais,* 1673, 1679. — Barnabé *Lemaire,* mari de Renée Despagnol, 1680, † 1681. — René *Aubry,* 1681, 1712. — René ou François *Aveneau,* sieur de la Durairie, 1713, 1723. — Franç. *Georget,* 1724, 1725. — René *Pelisson,* 1725, † 1741. — Jean-Simon *Guyard,* sieur de la Freslonnière, 3 sept. 1747, 1748. — Jos.-Ant. *Livet,* sieur de la Chéronnière, 1767, 1772. — René-J.-B. *Serveau,* sieur de la Guétellière, 1772, 1790.

Pierre du Boiscornu est confirmé dans la charge de sergent du bailliage d'Evron qu'il tenait du feu roi, 5 juin 1387.

Notes historiques

Notes historiques. — Marguerite et Asceline, paroissiennes d'Evron, furent guéries en 1243 par l'intercession des saints de Savigny, la première d'un cruel mal de dents, la seconde d'une paralysie de la main gauche (*Historiens de France,* t. XXIII).

Les pertes causées à l'abbaye dans la première période de la guerre de Cent-Ans furent considérables. Le roi exempta les religieux des droits d'amortissement, « considéré les grandes pertes et dommages que, par le faict de guerres, ils ont eues et soutenues esdits héritages, ville, biens et ornements de la dicte abbaye qui ont esté comme tous distraits et gastés, comme pour les grans frais à fortifier icelle abbaye » (Gérault, *Notice,* p. 165).

Les habitants eurent un long procès contre l'intendant de Tours et son subdélégué ; un arrêt du parlement avait été rendu contre eux le 3 septembre 1784 ; mais, le 19 mai 1789, Bouvet, Fr. Serveau de Touchevalier et J.-B. Frebet, médecin, recevaient encore procuration pour soutenir leur cause.

Evron avait une brigade nommée par le roi, 1762-1767.

Période révolutionnaire

Période révolutionnaire. — L'assemblée primaire du canton, présidée par le curé Lego, adresse son adhésion aux représentants de la nation et maudit les hommes « guidés par le fanatisme », qui voudraient voir renaître le temps de la tyrannie (15 juin 1790). Aussitôt constitué, le directoire réuni chez M. Serveau envoie à son tour ses éloges à l'Assemblée nationale et une protestation de fidélité au roi (2 août). Il dénonce, le 5 octobre, les *Observations d'un laboureur du département de la Mayenne à ses confrères,* qu'on faisait circuler dans le district pour discréditer les nouvelles administrations.

L'arrestation du roi à Varennes fut connue le 25 juin 1791, à 10 heures du soir. Le 27 juillet, tous les prêtres insermentés du district eurent ordre de se rendre dans la huitaine à dix lieues de leurs paroisses respectives. Le directoire se composait, au mois d'août, de Julien Dugué, président, J.-M. Maugonneau, Olivier Provost du Bourion, Jul. Provost, René Berthelot. René Cornuau, Geré de la Motte et Perrier, étaient membres sortants.

Les conventionnels Fauchet et Maurin furent reçus avec enthousiasme le 14 septembre 1792. « Il n'y a sorte de bien qui n'anime ce district, » disent-ils. Aussi pour se montrer dignes de ces éloges, les administrateurs, au lendemain des massacres de septembre, écrivaient-ils à la Convention : « Nous applaudissons aux mesures vigoureuses que le salut de la République vous a inspirées. » Le 29 novembre, cédant aux menaces des émeutiers, la municipalité livre à bas prix le grain saisi sur les émigrés qui est dans les greniers de l'abbaye, et fixe un tarif qui est cassé par le département. Il fallut faire venir des troupes de Laval et de Vaiges pour contenir la populace qui menaçait encore quelques jours plus tard, de se porter sur Mayenne avec les émeutiers de Sillé.

Viennent ensuite : l'arrestation des suspects, 3 avril ; l'enlèvement des cloches dans les cinq paroisses qui n'ont pas de curés assermentés, 3 mai ; la fixation du maximum pour le prix du grain, 15 mai ; le désarmement des suspects dans tout le district, juin 1793 ; l'interdiction des costumes ecclésiastiques ou religieux pour les prêtres et sœurs de la Chapelle-au-Riboul, 31 juillet.

Quoiqu'un peu tardive, l'adhésion par le district à la condamnation des Girondins fut chaleureuse : « Nous vous en conjurons, écrit-il aux Montagnards, le 6 octobre 1793, après avoir rappelé les journées du 31 mai et du 2 juin, nous vous en conjurons, achevez de détruire la royauté et le fédéralisme que vous avez terrassé du haut de cette Montagne inaccessible au renard Pitt. » Même note sanguinaire dans l'adresse du conseil de la commune, le 11 octobre : « Que le glaive de la loi fasse tomber toutes les têtes coupables des fédéralistes, que la veuve Capet ne souille pas longtemps par sa présence le sol de la liberté ! »

A l'approche des Vendéens marchant sur Laval, la caisse et les archives du district sont transférées à Sillé, puis à Sainte-Suzanne, à Alençon, à Mortagne.

Le 28 mars, l'agent national annonce triomphalement la victoire complète dans tout le district sur le fanatisme : les églises sont entièrement dépouillées, et ne s'ouvrent plus qu'aux jours de décade. Le 1er mai, c'est la société populaire qui acclame la chute « des fameux coupables, Danton, Lacroix, Hérault-Séchelle, etc. » Tous jurent d'exterminer la horde des scélérats connus sous le nom de Chouans, « comme ils ont exterminé plus de 1500 brigands de la Vendée après la prise du Mans. » (Signé Livet, président, Rable, secrétaire).

Neuf familles de Vendéens, du district de Cholet, avaient eu leur résidence assignée à Evron et six à Chammes.

Mais, dès le 4 août, la palinodie est complète, et le concert unanime pour applaudir à la chute du vainqueur de

Danton : « Vous avez tranché la tête du scélérat Robespierre, de ce nouveau tyran qui voulait s'élever sur les débris du ci-devant trône de l'infâme Capet. Courage, Convention ! écrit le comité révolutionnaire. » Le district célèbre la mort « du second Cromwell que la Convention nourrissait dans son sein, où il éguisait les poignards qui devaient assassiner la liberté… Si ce crime atroce se fût consommé, frémissez, législateurs ! … les cannibales qui auraient violé toutes les lois de la justice et de l'humanité périssaient tous, ou nous nous ensevelissions sous les ruines de la France entière. »

La municipalité venait ensuite applaudir à la chute du « nouveau Catilina qui voulait renverser la statue de la Liberté. »

L'agent national ne triomphe pas longtemps. Dès le 26 juillet 1794, on écrit à Laignelot, conventionnel en mission : Les paroisses de Chemeré, la Cropte, Saint-Jean-sur-Erve, Saulges et Vaiges sont infestées par les Chouans ; les habitants n'osent plus coucher dans leur lit. Le 8 août, Châtres, Saint-Christophe, Saint-Léger, Livet, Saint-Pierre-sur-Erve, s'ajoutent à la liste précédente. Vachot à qui on demande des cartouches par deux fois, n'en a plus. Les patriotes fuient leurs foyers. Puis, les jeunes gens de la réquisition, en marche vers la frontière, désertent avec armes et bagage. Ce sont des recrues pour la Chouannerie. Les marchés ne sont plus approvisionnés. Les proclamations aux habitants, par affiches pleines de récriminations et de menaces, sont sans effet.

Malgré le traité de la Jaunais (18 février 1795), la paix ne se fait pas dans le district d'Evron. Les Chouans s'y organisent en compagnies et les rencontres sont fréquentes. On appelle contre eux des renforts de Sillé. « On assure qu'ils peuvent être 3.000 autour de nous, » écrit l'agent le 31 mars. Le chef de brigade Goré, qui commande à Evron, ne parvient pas à organiser dans le district les gardes territoriales. Même après le traité de la Mabilais, accepté à Bazougers le 7 mai, les Chouans ne désarment pas ; ils viennent le 12 mai à minuit attaquer un des postes de la ville. L'administration est désolée « de ne pouvoir plus entretenir aucune correspondance. » Le 24 juin, un détachement sorti d'Evron est, après un combat de cinq heures, repoussé sur Thorigné et cerné. On doit appeler pour le dégager les troupes d'Evron et de Sainte-Suzanne.

Il faut créer des ateliers de salpêtre à Evron, Mézangers, Sainte-Suzanne, Sainte-Gemme, Saint-Christophe ; presser les fortifications de la ville. Les Chouans tiennent toutes les campagnes et interceptent toutes les routes, empêchant le recouvrement des contributions.

Le soulèvement de 1799 causa une vraie panique dans le district. On demande des secours pour la ville où sont enfermés les prêtres réfractaires (ils étaient onze). Delemontez qui y commande, a une entrevue avec le général Adolphe, chef des Chouans, qui est venu le trouver avec deux cavaliers et son aide de camp (3 décembre) ; malgré la suspension d'armes, « ces Messieurs, » dit-il, réquisitionnent (6 et 21 décembre). Tellot commande à son tour. La situation empire : pas de fonds, les soldats qui manquent de tout, menacent de déserter. Il ignore où sont les magasins des rebelles qui continuent de lever des contributions (29 décembre 1799-1 er février 1800). — Enfin, le 8 février, il y a des soumissions, mais on doit laisser leurs armes aux cultivateurs. Moreau (V. ce nom, t. III), dit *Bourbon,* chef des Chouans de Saint-Christophe, et *La Roche-jaquelein,* chef de ceux d'Evron, refusent aussi de livrer leurs armes. Le premier est arrêté le 14 février (Correspondance Darnaud).

Au commencement de 1831, le gouvernement mit une petite garnison à Evron, mais elle était déjà partie le 12 mai.

Arch. nat., C 117, 236, 275, 279, 298, 303, 313. — *Bull. de la M.,* t. XXI, p. 64, 66. — *Revue du Maine,* p. 33-35.

Inventaire de 1906

L'*inventaire* de 1906 était indiqué pour le lundi 5 février. Les fidèles, prévenus par une allocution de M. le Curé, occupaient l'église. L'agent vint sur la place et se retira. Il revint le samedi 17, avec un peloton de gendarmes. Toutes les portes avaient été fermées. Le clergé et le Conseil de fabrique avaient passé la nuit dans l'église. On s'attaqua à une petite porte et la brèche étroite que les haches y pratiquèrent dessine assez fidèlement les contours de l'image de N.-D. de l'Epine. Ce fut la remarque commune. C'est par là qu'entrèrent et sortirent agent et gendarmes.